

Octobre 2016

Pour une description de l'événement, veuillez consulter www.iscm2017.ca.

FAQ Foire aux questions pour les compositeurs

1. Question : Comment soumettre une œuvre dont on veut qu'elle soit présentée aux Journées mondiales de la musique contemporaine 2017 SIMC à Vancouver?

Réponse : Il y a deux manières de soumettre une œuvre:

1. La soumission officielle – Vous pouvez communiquer avec un membre associé (Full Associate Member) ou une section de la SIMC (<http://www.iscm.org/about/members>) de votre partie du monde, et demander que votre œuvre fasse partie des six pièces qui seront soumises par cette section en vue du festival de Vancouver. Les soumissions officielles

(<http://iscm2017.ca/fr/soumissions-officielles>) ne peuvent être faites que par l'une des 64 sections membres de la SIMC. Chaque section membre a ses propres dates limites, son propre calendrier et sa propre procédure pour la sélection des six œuvres qui constitueront sa soumission officielle.

2. La soumission individuelle – Vous pouvez personnellement soumettre une œuvre en tant que soumission individuelle, directement aux Journées mondiales de la musique contemporaine 2017 SIMC, en anglais, au moyen de l'outil Submittable.com

(<https://iscm2017.submittable.com/submit/ecd68499-7c8f-40ae-ae7f-b318bbf896a2>). Des frais de 53,50 € appliquent à toute soumission individuelle.

2. Question : Quelles œuvres puis-je soumettre?

Réponse : Les musiciens des Journées mondiales de la musique contemporaine 2017 SIMC ont déjà été sélectionnés, et l'instrumentation est définie précisément pour chacun des ensembles possibles. Quatorze catégories sont décrites dans l'appel d'œuvres

(<http://iscm2017.ca/fr/categories>). Les œuvres doivent répondre aux exigences de l'une de ces catégories pour être prises en considération. Durant le processus de soumission d'œuvre, vous devrez préciser la catégorie dans laquelle vous présentez une œuvre.

3. Question : Est-ce que je vais recevoir un message confirmant que ma soumission individuelle a été reçue?

Réponse : Oui. Submittable.com envoie automatiquement un courriel de confirmation. Si vous croyez avoir présenté une soumission individuelle mais n'avez pas reçu de courriel de confirmation, veuillez envoyer un courriel à works@iscm2017.ca.

4. Question : Est-ce que je vais recevoir un message confirmant que mon œuvre a été reçue si je la présente dans le cadre du processus de soumission officielle?

Réponse : Si vous présentez une œuvre dans le cadre d'une soumission officielle en passant par une section de la SIMC ou en vous adressant à un membre associé (Full Associate Member) de la SIMC, c'est auprès de ce membre ou de cette section que vous pourrez vous informer sur le statut de votre soumission. À moins que votre œuvre ne soit sélectionnée pour faire partie de la programmation, vous ne recevrez pas de correspondance directe des organisateurs des Journées mondiales de la musique contemporaine 2017 SIMC.

5. Question : **Est-ce que je peux soumettre plus d'une œuvre?**

Réponse : Non. Une seule œuvre par compositeur peut être soumise aux Journées mondiales de la musique contemporaine 2017 SIMC. Veuillez ne pas présenter une soumission individuelle si l'une de vos œuvres fait partie d'une soumission officielle.

6. Question : **Faut-il que l'œuvre n'ait jamais été présentée en public?**

Réponse : Non. Les pièces qui n'ont jamais été présentées seront prises en considération, mais les compositeurs qui peuvent soumettre un enregistrement d'une représentation antérieure ont de meilleures chances de voir leur pièce sélectionnée.

7. Question : **Accordera-t-on une préférence aux pièces présentées en première?**

Réponse : Non.

8. Question : **Ma pièce requiert des musiciens en plus de ceux dont la liste est donnée dans l'appel d'œuvres. Puis-je la soumettre?**

Réponse : Non. L'instrumentation de chacun des ensembles a été décrite avec soin et il n'est pas possible d'ajouter des musiciens.

9. Question : **Si je suis prêt à payer pour un musicien supplémentaire, puis-je soumettre la pièce malgré cela?**

Réponse : En de rares situations, il se pourrait que ce soit possible. Veuillez communiquer avec notre coordonnatrice de l'appel d'œuvres à works@iscm2017.ca pour discuter de votre situation particulière. Si vous ne communiquez pas avec elle afin de recevoir une autorisation préalable écrite des Journées mondiales de la musique contemporaine 2017 SIMC pour cette exception, votre pièce sera jugée inadmissible. Si vous faites votre proposition par l'entremise d'une section de la SIMC ou d'un membre associé (Full Associate Member) de la SIMC pour que votre œuvre fasse partie d'une soumission officielle, il vous faudra inclure cette autorisation préalable écrite dans votre correspondance avec cette section ou ce membre. Il se pourrait que votre œuvre soit refusée dans le processus de sélection de cette section ou de ce membre.

10. Question : **Qui fait la sélection des œuvres qui seront présentées aux Journées mondiales de la musique contemporaine 2017 SIMC?**

Réponse : À partir de décembre 2016, les musiciens énumérés dans l'appel d'œuvres (<http://iscm2017.ca/fr/categories>) recevront toutes les soumissions officielles et les soumissions individuelles consacrées à leur catégorie. Ceux-ci examineront les œuvres et signaleront au directeur artistique, David Pay, leur intérêt pour des œuvres particulières. Ceci entamera un dialogue entre les musiciens et le directeur artistique qui mènera à la sélection des œuvres qui seront présentées.

11. Question : **Quand saurai-je si ma pièce a été sélectionnée?**

Réponse : Nous prévoyons annoncer la liste des œuvres le 31 mars 2017. Veuillez ne pas vous enquerir des résultats avant cette date.

12. Question : **Est-ce que je peux devenir membre de la SIMC?**

Réponse : Les compositeurs, en tant que personnes, ne peuvent pas devenir membres de la SIMC. Seules les organisations – notamment les ensembles, les écoles, les diffuseurs et les collectifs – peuvent en devenir membres. Veuillez consulter <http://www.iscm.org/join/member-categories> pour en savoir plus.

13. Question : **Quelle est la date limite de soumission des œuvres?**

Réponse : Les soumissions doivent être faites en ligne avant le 15 novembre 2016, à 23 h 59 HNP (heure normale du Pacifique). Si vous souhaitez voir votre œuvre faire partie de la soumission officielle d'une section membre de la SIMC, informez-vous auprès de celle-ci, car beaucoup d'entre elles ont une date limite beaucoup plus rapprochée.

14. Question : **Y a-t-il un coût associé à cette démarche pour moi?**

Réponse : Si votre œuvre fait partie d'une soumission officielle, il n'y a habituellement pas de frais à payer pour vous. Veuillez vous adresser au membre de la SIMC de votre région pour vous informer sur les conditions d'une telle participation; ces conditions ne sont pas régies par les Journées mondiales de la musique contemporaine 2017 SIMC. Par contre, si vous proposez votre œuvre dans le cadre d'une soumission individuelle, vous devrez payer des frais de 53,50 € au moment où vous faites votre soumission en ligne. Il n'y a pas de remboursement possible pour les pièces inamissibles soumises, ni pour les pièces qui ne sont pas sélectionnées pour faire partie de la programmation.

15. Question : **Quels sont les renseignements que je devrais avoir sous la main au moment où je fais ma soumission?**

Réponse : Les renseignements suivants seront demandés. Il se peut que les sections et les membres associés (Full Associate Members) de la SIMC demandent des renseignements supplémentaires dans le cadre de la préparation de leur soumission officielle.

Renseignements personnels

- Prénom(s)
- Nom(s) de famille
- Nom tel qu'il devrait apparaître dans le programme
- Date de naissance
- Adresse postale
- Ville
- Province/État
- Pays
- Code postal/ZIP
- Nationalité
- Sexe (féminin/masculin/autre)
- Numéro de téléphone
- Courriel
- Site Web (le cas échéant)

Informations sur la composition

- Titre
- Catégorie (p. ex. : Catégorie 11 : Piano seul)
- Durée exacte
- Année de composition.
- Cette pièce a-t-elle déjà été présentée au Canada? (oui/non)
- Cette pièce a-t-elle déjà été présentée en dehors du Canada? (oui/non)

Pièces jointes

- La partition d'ensemble (de préférence en format PDF), ou de la documentation audio ou vidéo si la pièce n'a pas de partition écrite.
- Un enregistrement audio ou vidéo de la pièce (si possible).
- Des notes de programme en anglais concernant la pièce proposée (n'excédant pas 100 mots).
- Une fiche technique qui décrit en détail tout l'équipement nécessaire à la présentation de la pièce.
- Une courte biographie du compositeur en anglais (n'excédant pas 100 mots).
- Une preuve de la nationalité du compositeur (copie de passeport ou de pièce d'identité).
- Une photographie numérique à haute résolution du compositeur.

16. Question : Si ma pièce est présentée aux Journées mondiales de la musique contemporaine 2017 SIMC, vais-je recevoir des droits de représentation?

Réponse : Oui. Des droits seront payés conformément aux modalités en vigueur au Canada pour les représentations devant public.

17. Question : Puis-je envoyer ma soumission par la poste?

Réponse : Non. Toutes les soumissions, qu'il s'agisse de soumissions officielles ou de soumissions individuelles, doivent être faites en ligne.

18. Question : L'une de mes pièces a été présentée lors d'une édition précédente des Journées mondiales de la musique contemporaine de la SIMC. Puis-je présenter une autre pièce?

Réponse : Les soumissions de compositeurs dont une œuvre a été présentée lors des Journées mondiales de la musique contemporaine 2016 de la SIMC à Tongyeong, en Corée du Sud, ne seront pas acceptées. Si l'une de vos œuvres a été présentée dans le cadre des Journées mondiales de la musique contemporaine de la SIMC avant 2016, vous pouvez soumettre une œuvre différente aux Journées mondiales de la musique contemporaine 2017 SIMC.

19. Question : Est-ce que la date de composition est prise en considération?

Réponse : Seules les œuvres composées en 2006 ou après son admissibles. La préférence sera accordée aux œuvres composées en 2011 ou après.

20. Question : Une œuvre soumise dans le cadre d'une soumission officielle a-t-elle de meilleures chances d'être présentée aux Journées mondiales de la musique contemporaine 2017 SIMC?

Réponse: Oui. En raison de la structure de l'événement et des Règles de procédure de la SIMC (<http://www.iscm.org/about/about-iscm>), les organisateurs des Journées mondiales de la musique contemporaine 2017 SIMC doivent mettre au programme au moins une des six œuvres

soumises en tant que soumission officielle par les sections et les membres associés (Full Associate Members) en règle de la SIMC. Cela dit, les Journées mondiales de la musique contemporaine 2017 SIMC accorde un grand intérêt aux œuvres soumises en tant que soumissions individuelles, et nous nous efforcerons d'en présenter le plus grand nombre possible durant la semaine du festival.

21. Question : Ma pièce a une durée de plus de 12 minutes. Est-il possible qu'elle soit présentée?

Réponse : Oui. Certaines pièces plus longues sont susceptibles d'être présentées au cours du festival. La préférence est accordée à des œuvres de 12 minutes ou moins pour des raisons pratiques, parce que 64 œuvres issues des soumissions officielles et plusieurs œuvres issues des soumissions individuelles doivent être présentées au cours d'un festival qui dure à peine une semaine. Le temps est très limité.

22. Question : Si ma pièce est présentée, recevrai-je un enregistrement de la représentation?

Réponse : Les organisateurs des Journées mondiales de la musique contemporaine 2017 SIMC ont l'intention de faire faire un enregistrement audio professionnel de toutes les prestations. Les interprètes ont accepté à l'avance que le compositeur reçoive une copie de cet enregistrement.

23. Question : Si ma pièce est sélectionnée, y a-t-il une aide financière à laquelle je pourrai accéder si je veux être à Vancouver pour assister à la représentation?

Réponse : Oui. Les compositeurs dont les œuvres soumises officiellement ou individuellement sont présentées devant public se voient offrir trois nuits à l'hôtel durant le festival, de même que des billets pour des concerts officiels des Journées mondiales de la musique contemporaine 2017 SIMC ayant lieu les trois soirs en question. Aucun soutien n'est offert en ce qui concerne les frais de voyage, les repas, l'achat de billets de concert supplémentaires ou les autres frais encourus lorsque vous assistez aux Journées mondiales de la musique contemporaine 2017 SIMC.

24. Question : Que faire si j'ai d'autres questions?

Réponse : Veuillez communiquer avec Mme Christine Han, coordonnatrice de l'appel d'œuvres des Journées mondiales de la musique contemporaine 2017 SIMC, en anglais ou en français, à works@SCM2017.ca.